



## Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du mercredi 14 février 2018

Laurent Despaux, Président de l'OCCE du Gers, accueille et remercie les personnes présentes à cette assemblée générale.

### Personnes présentes :

**Conseil d'administration :** Mme CAYREL Laëtitia, Mme DUCUING Muriel, Mme DULAUR Colette, Mme LOPES Esther, Mme LOPEZ Laure, Mme VIRON Marie-Pierre, M. AUGÉ Yves, M. DESPAUX Laurent, M. GUÉRIN Jean-Pierre, M. JULLIEN Arthur.

**Institutions et associations amies :** Mme ASSEMAT Lucie, Conseillère DDCSPP en Éducation Populaire et Jeunesse ; Mme DASTE LEPLUS Cathy, Conseillère Départementale ; M. PILON Jean-Claude, Fédération Nationale OCCE ; Mme CAPPE Andrée, MGEN 32 ; Mme LAPORTERIE Chantal, DDEN 32 ; Mme OUAGUED Djamila, Service Enfance Jeunesse GACDG ; M. ALAMY Alain, Prévention MAIF ; M. CAZEAUX José, Président JPA du Gers ; M. DANOS Pierre, ESPE ; M. RANCE Michel, Ligue de l'Enseignement ; M. TURCHI Louis, PEP 32

**Représentants des coopératives scolaires :** Mme CAYREL Laëtitia, EP SAINTE CHRISTIE ; Mme DUCUING Muriel, EP CERAN ; Mme LOPEZ Laure, EP FLEURANCE Pasteur ; Mme VIRON Marie-Pierre, EM MASSEUBE ; M. LACLAVERIE Yves, EP AUCH Guynemer.

Soit 468 adhérents représentés.

**Coopératives avec pouvoir :** Marie-Noëlle LADEVÈZE, EM Anne Franck L'ISLE JOURDAIN pouvoir à M. DESPAUX ; Pierrette GOUAZE, EP CASTELNAU D'AUZAN pouvoir à M. DESPAUX ; Éric SAINT MARTIN, EP AUCH Condorcet pouvoir à M. DESPAUX ; Catherine DUBRULLE, EP MIRANDE pouvoir à M. GUERIN ; Carole ROLANDO, EP EAUZE pouvoir à M. GUERIN ; Julie PONT, EP SAINT MICHEL pouvoir à M. DESPAUX ; Céline MAGNI, EP BEAUMARCHÉS pouvoir à M. DESPAUX ; Jacqueline COURDEAU, EP SAINT ELIX THEUX pouvoir à Mme VIRON ; Jean-Pierre AUTHIAT, EP MASSEUBE pouvoir à Mme VIRON ; Marie LOTIER, EP VIELLA pouvoir à DESPAUX ; Anne CENCIGH, EP Rouget de Lisle AUCH pouvoir à Esther LOPES.

Soit 1 103 adhérents ayant donnés pouvoir

**Autres coopérateurs :** Mme VERGES Karine, Mme DRUOT Véronique.

### Personnes excusées :

**Conseil d'administration :** Mme CASSAGNE Claudine, Mme FASSI Isabelle, Mme MENUET Christine, Mme SABATHIER Geneviève.

**Institutions et associations amies :** M. MARTIN Philippe, Président Conseil Départemental représenté par Cathy DASTE LEPLUS ; Mme ESNAULT Guylène, Directrice Académique des Service de l'Éducation Nationale ; Mme CHARRIN Marie-Josée, Présidente UR OCCE Occitanie Ouest ; Mme GUILLON Anne, Inspectrice IEN Auch Centre ASH ; Mme FERRAND Sandrine, Conseillère Pédagogique des Ecoles Maternelles ; Mme JOBARD Sandrine, Présidente USEP 32 ; Mme ETTORI Danièle, Délégation MAIF ; M. DANFLOUS Daniel, Président PEP 32 représenté par M. Louis

TURCHI ; M. LANNES Jean, Président MAE 32 ; M. LEDOGARD Jean-Michel, Président DDEN 32 représentée par Chantal LAPORTERIE ; M. MARSOL Bertrand, Chargé de développement Francas du Gers.

Le Président remercie en particulier M. MARC Olivier directeur de l'école Jean Jaurès, ainsi que la municipalité d'AUCH pour avoir accepté que cette assemblée générale se passe dans ces bâtiments.

Le quorum étant atteint, plus de 1500 votes, Il ouvre l'Assemblée générale.

## Présentation d'une activité coopérative

Trois élèves de l'école de Céran sous la conduite de leur enseignante, nous présentent le jeu coopératif *Lou Croustet gersoïs*. Ils nous décrivent sa genèse : l'idée générale du jeu, les différents moments de la fabrication... Ils nous font ensuite une démonstration du jeu.

Cette présentation faite avec sérieux et de façon assez naturelle montre tout l'intérêt d'un fonctionnement coopératif d'une classe. Quand les élèves peuvent s'exprimer, ils ont des idées et savent les présenter.

Merci à eux et à Muriel D. pour le travail accompli.

## Rapport moral

Laurent Despaux remercie ensuite toutes les personnes qui permettent à notre association de réaliser tous ses objectifs. Myriam Sempé et Arthur Jullien, tous les membres du CA départemental et tous les enseignants qui nous suivent sur nos projets ou nos actions.

Certaines dispositions gouvernementales nous inquiètent. Peut-on faire une école de qualité en diminuant le nombre d'enseignants, en engageant des contractuels (nouveau en 1D) ? Les tenants des pédagogies coopératives sont toujours montrés du doigt soit par méconnaissance (débat sur les méthodes de lecture...), soit par calcul politique. Najat Vallaud-Belkacem dénonce les amalgames parus dans les médias.

*[Mais nous continuerons] avec nos projets à faire en sorte que chaque enfant ait confiance en lui et aux autres, que chaque enfant ait envie de s'engager sur le chemin de la connaissance et qu'il ait envie de s'engager avec les autres pour prendre en main son avenir et par là-même un peu de la société.*

Vote : Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

(voir Annexe 1)

## Rapport d'activité

Le nombre de coopératives a diminué, 205 au lieu de 214. Ceci est lié à la fermeture de certaines écoles à classe unique ou aux regroupements des classes des RPI sur une seule commune. Le nombre de coopérateurs est de 14 291 pour 14 528 l'année précédente.

Après cette présentation générale, Arthur Jullien, notre animateur départemental, donne la parole aux administratrices et administrateurs porteurs de projets ainsi qu'à des enseignants présents dans la salle et y ayant participé. (133 classes, 3213 élèves).

Vote : Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

(Voir Annexes 2 et 3)

## Rapports financiers

Résumé du rapport général du Commissaire aux comptes

Présentation du bilan et du compte de résultat du siège départemental

Présentation du bilan et du compte de résultat de l'association

Le total des produits du siège départemental s'élève à **68 975 €** alors que le total des charges est de **68 848 €**. Le résultat de l'exercice est en excédent de **6 127 €**.

Les données caractéristiques des **203** coopératives et foyers coopératifs consolidés sont les suivants :

- Total des produits : **1 767705 €**

- dont subventions (741) : 429 999 €
- Total des charges : 1 799 243 €
- Résultat de l'exercice : -31 538 €
- Disponibilité au 31/08/2016 : 758 174,74 € (724 273,74 € pour les CRF agrégés et 33 901 € pour le siège)

Les disponibilités des comptes agrégés seront reportées sur les reports à-nouveaux des coopératives scolaires et celles du siège sur le fonds associatif de l'association.

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.

Il n'existe pas de convention réglementée.

#### **Vote des différents rapports :**

- Le rapport général du commissaire aux comptes est adopté à l'unanimité
- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2017 sont adoptés à l'unanimité
- L'affectation des résultats de l'exercice clos répartis comme suit, résultat du siège 6 127 € au fonds associatif et le résultat des coopératives sommées - 31 538 € dans le report à nouveau, est adoptée à l'unanimité. (Voir annexes 4a et 4b)

### Renouvellement des administrateurs

Liste des personnes renouvelables en 2018 : Mme DULAUR Colette, Mme FASSI Isabelle, Christine MENUET, Geneviève SABATHIER et M. JULLIEN Arthur.

Christine MENUET et Geneviève SABATHIER ne souhaitent pas être candidates de nouveau. Le Président les remercie pour le travail qu'elles ont réalisé au CAD. Grâce aux projets qu'elles ont menés dans leurs classes, elles ont enrichi nos réflexions. Les enregistrements réalisés avec leurs élèves permettent toujours de mieux connaître les actions Théâ et l'Agenda coopératif.

Mme VERGES Karine (professeur au collège Carnot d'Auch) et Mme SEMPE Myriam (secrétaire administrative de l'AD OCCE du Gers) proposent leur candidature.

Sont élus à l'unanimité :

- Mme DULAUR Colette
- Mme FASSI Isabelle
- M. JULLIEN Arthur
- Mme VERGES Karine

Mme SEMPE Myriam (à condition que les nouveaux statuts soient adoptés en Assemblée générale extraordinaire).

### Projet du budget 2018-2019

Compte-tenu des déficits antérieurs à l'exercice 2016-2017 et du fait que l'excédent de l'année est en partie dû à la subvention FONJEP le conseil d'administration vous propose une augmentation de la cotisation de base de 2 centimes, correspondant à l'augmentation minimum et connue à ce jour de la part nationale.

Les différentes cotisations seront donc de :

- Tarif de base (école élémentaire) : 1,92 €/élève
- École maternelle (- 15 %) : 1,63 €/élève

**2D :**

- |                         |          |
|-------------------------|----------|
| ▪ de 150 à 200 élèves   | 68,40 €  |
| ▪ de 200 à 300 élèves   | 98,80 €  |
| ▪ au-delà de 300 élèves | 155,80 € |

- Adultes retraités ou n'ayant pas de classe 15,00 €

Après débat, les membres de l'assemblée générale décident à l'unanimité de voter le budget prévisionnel 2017-2018 qui inclut l'augmentation de cotisation de 2 centimes.

(voir Annexe 5)

### Projet d'activité 2018-2019

Pour 2018-2019, le CA se propose de continuer ses interventions dans le développement d'actions sur un territoire précis en intervenant dans les écoles (maternelles et élémentaires), le collège et les ALAÉ en développant :

- L'action Écoles fleuries élargie à la connaissance de l'environnement (Apprendre en jardinant ou l'Agenda 21 des coops) déjà bien commencée en 2016-2017.

- L'Éducation Morale et Civique à travers les conseils de coopérative de classe, la gestion non-violente des conflits...

### Contrôles de coopératives scolaires

Il est procédé au tirage au sort des coopératives scolaires qui seront contrôlées cette année.

<b>Coopérative</b>	<b>Mandataire</b>	<b>Téléphone</b>	<b>Contrôleurs</b>
Auterrive	Marie-Claude LARROQUE	05.62.05.44.67	
Barran	Sonia FOUET	05.62.64.15.69	
Biran	Thomas LANDES	05.62.64.64.43	
Condom Mendès France	Sylvie ARDIT / CHRISTOPHE	Céline 05.62.28.05.78	
Monfort	Laurence ROUGETET	05.62.06.81.21	
Montpezat	Caroline SENTOUS	05.62.62.51.21	
Puycasquier	Nathalie DEFFES	05.62.65.18.08	
Eauze Maternelle	Annick PALLAS	05.62.09.83.34	
Mirande Maternelle	Catherine DUBRULLE	05.62.66.79.92	
Auch IME Les Hirondelles	Xavier RIQUET ???	05.62.63.47.33	
Saint Clar Centre Cantaloup	Jérôme ODELUT	05.62.66.40.13	

Après avoir donné quelques informations générales sur les dépôts d'espèces à La Banque Postale et sur la Trousse à projets, le président clôture l'assemblée générale à 18 h 30.

Le Président

La secrétaire